



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 71861

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur, selon toute apparence et d'après le dernier rapport d'Amnesty International, une campagne d'intimidation systématique dirigée contre les journalistes et les représentants des ONG au Zimbabwe. Le rapport indique que les procédures d'intimidation et les tortures sont utilisées pour les empêcher d'accomplir leur travail. Il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre par la France pour que les droits de l'homme et la liberté d'expression soient respectés dans ce pays.

Texte de la réponse

A l'approche des élections présidentielles des 9-10 mars, la situation générale au Zimbabwe est marquée par une dérive politique et économique. Au sein de l'Union européenne, la France s'est associée à l'expression des fortes préoccupations européennes face à ce climat de tension politique. Lors du conseil des affaires générales du 29 octobre 2001, l'Union européenne a ainsi décidé l'ouverture de consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou pour engager un dialogue approfondi avec Harare en vue de remédier à cette situation. Face aux engagements insuffisants de Harare, en matière de respect des droits de l'homme, d'accès aux médias, et d'observation électorale, l'Union européenne a décidé de clore ces consultations engagées le 11 février et de mettre en oeuvre des sanctions ciblées si certains critères n'étaient pas remplis. Elle a en outre exprimé sa profonde préoccupation devant l'augmentation de la violence, les tentatives d'intimidation à l'encontre des opposants politiques et le harcèlement de la presse indépendante. La France prend toute sa place dans cette action de l'Union européenne qui a pour objet d'encourager le Zimbabwe par tous les moyens à sa disposition à respecter les droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71861

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 223

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1387